

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 26 mai 2021 - N° 193

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.	
AFFAIRES COURANTES	
Déclarations de députés	
M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le travail dorganismes de soutien à domicile de la circonscription de Beauce-Sud dans le cadre de Journée nationale des préposées et préposés d'aide à domicile.	
M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Franci Caccia, présidente du Regroupement des bénévoles du CHSLD Joseph-François-Perrau	
M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner la Journ mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement.	ıée
Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de soulign le 145 ^e anniversaire du parc du Mont-Royal.	ıer
Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage Mme Rose-Aimée Vallée pour son dévouement envers ses enfants confiés en famil d'accueil.	
3801	

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de remercier les citoyens engagés dans le dossier du REM de l'Est.
M. Girard (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guillaume Côté, nommé chevalier de l'Ordre national du Québec.
M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Rodrigue pour son engagement au sein du Groupe de personnes handicapées Les Alcyons inc.
M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner l'initiative de Mme Caroline Paradis, le Défi Caro à vélo.
M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de saluer l'alliance de quatre municipalités riveraines pour la protection du lac Mégantic.
À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 797 Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions afin d'y intégrer l'entreprise à mission

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1019** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 797.

Mme Grondin (Argenteuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 793 Loi visant à reconnaître le papillon amiral en tant qu'insecte emblématique du Québec

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1020** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 793.

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

L'Entente administrative de gestion entre la Société du Plan Nord et le ministre de l'Éducation.

(Dépôt n° 2563-20210526)

Puis, au nom de M. Girard, ministre des Finances, il dépose :

Le rapport annuel 2020 de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

(Dépôt n° 2564-20210526)

Enfin, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

(Dépôt n° 2565-20210526)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 25 mai 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi concernant la dévolution de la couronne.

(Dépôt n° 2566-20210526)

Dépôts de pétitions

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 124 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une troisième école primaire à L'Île-des-Sœurs. (Dépôt n° 2567-20210526)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 253 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une troisième école primaire et secondaire à L'Îledes-Sœurs.

(Dépôt n° 2568-20210526)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce fermement les menaces, violences et agressions envers les Québécois de confessions juives, lesquelles ont augmenté dans les dernières semaines;

QU'elle réaffirme que dans une société libre et démocratique, tous peuvent manifester ou exprimer une opinion, dans le respect, la sécurité et de la dignité;

QU'elle réitère la nécessité de maintenir un débat sain et démocratique concernant le conflit israélo-palestinien;

QU'enfin, elle rappelle qu'en tout temps, la violence est intolérable envers quiconque.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1021** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Barrette (La Pinière), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont a été inauguré en 1954, il y a près de 70 ans, qu'il atteint la fin de sa vie utile et que son état est classé au dernier degré de vétusté par le ministère de la Santé et des Services sociaux:

QU'elle prenne acte que cet hôpital éprouve de plus en plus de difficulté à répondre aux besoins de la population de l'est de Montréal et des régions avoisinantes en raison de son état, notamment parce que plusieurs secteurs ne sont plus adéquats ou fonctionnels:

QU'elle prenne acte qu'il faudra plusieurs années pour construire un nouvel hôpital et que cela accentuera la pression sur les services de santé, augmentera les délais dans les soins offerts à la population et aura un impact sur l'attraction du personnel;

QU'elle souligne qu'une large coalition de professionnels de la santé, du personnel soignant, des usagers et des élus de l'est de la métropole a récemment été formée afin de réclamer un échéancier précis de construction d'un nouvel hôpital;

QU'elle rappelle que ce projet est à l'étude au Plan québécois des infrastructures, qu'il vise principalement la modernisation des installations de l'hôpital, et qu'il est nécessaire d'aller plus loin que la modernisation actuelle des installations de l'hôpital;

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le projet est actuellement à l'étape du Dossier d'opportunités (DO), ce qui permettra de déterminer la meilleure option durable à long terme pour répondre aux besoins de la population de l'Est de Montréal;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de faire connaître, dans les meilleurs délais, les détails entourant le projet de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1022** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Mme St-Pierre (Acadie), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale constate la présence de plusieurs émojis représentant des drapeaux de nations non indépendantes parmi la banque d'options disponibles;

QU'elle reconnaisse l'importance pour le Québec d'avoir son identité visuelle distincte dans toutes les facettes du cyberespace;

Par conséquent, qu'elle donne le mandat au gouvernement d'effectuer, dans les plus brefs délais, une demande auprès du Consortium Unicode, responsable de la gestion des émojis sur les grandes plateformes mondiales, afin de faire ajouter le drapeau québécois à la banque d'émojis.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1023 en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

3808

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Claude Jasmin, écrivain, scénariste, scénographe, marionnettiste, dramaturge, animateur, journaliste, critique d'art, peintre et illustrateur;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle pendant laquelle il s'est illustré dans plus d'une dizaine de métiers de la culture et des communications;

QU'elle rappelle que Monsieur Jasmin est récipiendaire de nombreux prix littéraires dont les prix Québec-Paris et France-Canada pour son roman La sablière et du prix Athanase-David des Prix du Québec;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1024** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement:
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal.

3810

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 19, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 11 h 28.
Projets de loi du gouvernement
Adoption du principe
Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, propose que le principe du projet de loi n° 93, Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire, soit maintenant adopté.
Après débat, la motion est mise aux voix; à 11 h 55, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.
Les travaux reprennent à 11 h 57.
·
Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1025 en annexe)

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi n° 93 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 93 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1026** en annexe)

Pour: 117 Contre: 0 Abstention: 0

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020, ainsi que les amendements transmis par M. Girard, ministre des Finances.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix des amendements; à 12 h 42, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 43.

Sont d'abord mis aux voix les amendements proposés par M. Girard, ministre des Finances; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Les amendements sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **1027** en annexe)

Pour: 107 Contre: 10 Abstention: 0

Puis, est mis aux voix le rapport tel qu'amendé de la Commission des finances publiques; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport tel qu'amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1028** en annexe)

Pour: 75 Contre: 45 Abstention: 0

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 74, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 13 h 00, Mme Soucy, deuxième viceprésidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

	Les travaux reprennent à 13 h 10.
	Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.
	La motion est adoptée par le vote suivant :
	(Vote n° 1029 en annexe)
	Pour: 75 Contre: 37 Abstention: 0
	En conséquence, le projet de loi n° 74 est adopté.
14 h 30.	À 13 h 11, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'è
	Les travaux reprennent à 14 h 30.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que selon les données de la Santé publique, la situation épidémiologique liée à la pandémie de COVID-19 est stable ou s'améliore de jour en jour, et la campagne de vaccination se déroule rondement;

QU'elle tienne compte du fait que la semaine dernière, le gouvernement a fait l'annonce du plan de déconfinement graduel;

QUE l'Assemblée nationale réitère que le concept d'état d'urgence est une exception au principe de démocratie qui se justifie uniquement lorsqu'une situation représente une menace grave à la santé de la population, réelle ou appréhendée;

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de fixer des paramètres clairs qui guideront le retour à une démocratie normale:

Ainsi, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à lever l'urgence sanitaire lorsque, entre autres, ses objectifs de vaccination seront atteints et que le nombre d'hospitalisations découlant de la COVID-19 sera sous contrôle, tout en incluant les partis d'opposition dans le processus.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 58 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 9 minutes 59 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 19 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve de 2 minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Guilbault, vice-première ministre, propose :

QUE la motion du député des Îles-de-la-Madeleine soit amendée de la manière suivante :

1° Supprimer au 3° alinéa, les mots « est une exception au principe de démocratie qui » et « uniquement »;

 2° Au 4^{e} alinéa, remplacer le mot « démocratie » par « situation »;

3° Modifier le dernier alinéa de la manière suivante : « Ainsi, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à lever l'urgence sanitaire lorsque ses objectifs de vaccination seront atteints que le nombre d'hospitalisations et de nouveaux cas quotidiens découlant de la COVID-19 sera sous contrôle et sous réserve de toute menace appréhendée identifiée par la santé publique, en collaboration avec tous les élus de l'Assemblée nationale ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que selon les données de la Santé publique, la situation épidémiologique liée à la pandémie de COVID-19 est stable ou s'améliore de jour en jour, et la campagne de vaccination se déroule rondement;

QU'elle tienne compte du fait que la semaine dernière, le gouvernement a fait l'annonce du plan de déconfinement graduel;

QUE l'Assemblée nationale réitère que le concept d'état d'urgence se justifie lorsqu'une situation représente une menace grave à la santé de la population, réelle ou appréhendée;

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de fixer des paramètres clairs qui guideront le retour à une situation normale:

Ainsi, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à lever l'urgence sanitaire lorsque ses objectifs de vaccination seront atteints et que le nombre d'hospitalisations et de nouveaux cas quotidiens découlant de la COVID-19 sera sous contrôle et sous réserve de toute menace appréhendée identifiée par la santé publique, en collaboration avec tous les élus de l'Assemblée nationale.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et sur la motion d'amendement de Mme Guilbault, vice-première ministre, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) accepte la proposition d'amendement de Mme Guilbault, vice-première ministre.

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Guilbault, vice-première ministre; à 16 h 30, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

Les travaux reprennent à 16 h 32.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1030 en annexe)

Pour: 117 Contre: 0 Abstention: 0

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) telle qu'amendée par le vote précédent; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion telle qu'amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1031** en annexe)

Pour: 117 Contre: 0 Abstention: 0

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 27 mai 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1032** en annexe)

Pour: 107 Contre: 0 Abstention: 0

À 16 h 37, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 27 mai 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 1019)

	10011		
Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Dufour (CAQ)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(PQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon(PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Laviolette–Saint-
			Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-
			Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (<i>PLQ</i>)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

Sur la motion de Mme Grondin (Argenteuil) :

(Vote n° 1020)

(*Identique au vote* n° 1019)

Sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 1021)

(*Identique au vote n° 1019*)

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Barrette (La Pinière), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 1022)

(*Identique au vote* n° 1019)

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Mme St-Pierre (Acadie), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 1023)

(Identique au vote n° 1019)

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau):

(Vote n° 1024)

(Identique au vote n° 1019)

Sur la motion de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 1025)

	I OUK -	120	
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Émond (<i>CAQ</i>)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fournier (<i>IND</i>)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-
			Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–
			Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1026)

POUR - 117				
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Anglade (PLQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)	
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)	
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)	
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)	
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)	
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)	
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Roy (CAQ)	
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)	
Blais (CAQ)	Girault (<i>CAQ</i>)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)	
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)	
Boulet (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)	
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (<i>CAQ</i>)	Skeete (CAQ)	
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)	
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-	
			Maurice)	
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)	
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–	
			Témiscouata)	
Charest (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (PLQ)	
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)		
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)		
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)		
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)		
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)		
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)		
	(Champlain)			

Sur les amendements proposés par M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 1027)

POUK - 10/				
Allaire (<i>CAQ</i>)	David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
Asselin (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	(Champlain)	Provençal (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)	
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)	
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)	
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)	
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)	
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)	
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)	
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	(Bonaventure)	
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy(CAQ)	
Boulet (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	(Montarville)	
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)	
Bussière (<i>CAQ</i>)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (<i>PLQ</i>)	
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (<i>CAQ</i>)	Schneeberger (CAQ)	
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)	
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)	
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Laviolette–Saint-	
			Maurice)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tardif (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-	
C: (PLO)	I 6 (C10)	(6.1.)	Témiscouata)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Thériault (<i>PLQ</i>)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Poulin (<i>CAQ</i>)	Weil (PLQ)	
CONTRE - 10				
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)	
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)		
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)		

Sur le rapport tel qu'amendé de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 1028)

POUR - 75				
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Blais (CAQ)	Fournier (IND)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)	
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)	
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)	
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)	
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy(CAQ)	
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	(Montarville)	
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)	
Caire (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)	
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (<i>CAQ</i>)	
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	(Laviolette–Saint-Maurice)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (IND)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (<i>IND</i>)	Tremblay (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)		
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)		
CONTRE - 45				
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)	

	COMME	10	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Sauvé (PLQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (<i>QS</i>)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (<i>PLQ</i>)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 1029)

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)
Asselin (\widetilde{CAQ})	Émond (CAQ)	Lamontagne (\widetilde{CAQ})	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Fournier (<i>IND</i>)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy(CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette–Saint-
			Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (<i>CAQ</i>)	(Rivière-du-Loup–
			Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (IND)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (<i>IND</i>)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
	COMPRE	25	
(57.0)	CONTRE -		D 11 (DYO)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Arcand (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Melançon (<i>PLQ</i>)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Ménard (<i>PLQ</i>)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tanguay (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (<i>PLQ</i>)
Charbonneau (<i>PLQ</i>)	Leduc (QS)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Weil (PLQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Leitão (<i>PLQ</i>)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
David (<i>PLQ</i>)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Maccarone (<i>PLQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	

Sur la motion d'amendement de Mme Guilbault, vice-première ministre :

(Vote n° 1030)

Allaire (CAQ) Anglade (PLQ) Arcand (PLQ) Arseneau (PQ) Asselin (CAQ) Bachand (CAQ) Barrette (PLQ) Bélanger (CAQ) Benjamin (PLQ) Bérubé (PQ) Birnbaum (PLQ) Blais (CAQ) (Prévost) Blais (CAQ) (Abitibi-Ouest) Bonnardel (CAQ) Boulet (CAQ) Boutin (CAQ) Caire (CAQ) Campeau (CAQ) Carmant (CAQ) Caron (CAQ) Charette (CAQ) Charette (CAQ) Chassé (CAQ) Chassin (CAQ)	Dufour (CAQ) Émond (CAQ) Émond (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Fortecilla (QS) Fortin (PLQ) Foster (CAQ) Gaudreault (PQ) (Jonquière) Ghazal (QS) Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean) Girard (CAQ) (Groulx) Girault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guillemette (CAQ) Hébert (CAQ) Hivon (PQ) Isabelle (CAQ) Jacques (CAQ) Jeannotte (CAQ) Kelley (PLQ) Labrie (QS) Lachance (CAQ) Lacombe (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac) Lecours (CAQ) (Les Plaines) Leduc (QS) Lefebvre (CAQ) Legault (CAQ) Leitão (PLQ) Lemay (CAQ) Lemieux (CAQ) Lessard-Therrien (QS) Lévesque (CAQ) (Chapleau) Lévesque (CAQ) (Chauveau) Maccarone (PLQ) Marissal (QS) Martel (CAQ) Massé (QS) McCann (CAQ) Melançon (PLQ) Ménard (PLQ) Montpetit (PLQ) Nadeau-Dubois (QS) Nichols (PLQ) Ouellet (PQ) Perry Mélançon (PQ) Picard (CAQ)	Provençal (CAQ) Reid (CAQ) Richard (PQ) Rizqy (PLQ) Roberge (CAQ) Robitaille (PLQ) Rotiroti (PLQ) Rouleau (CAQ) Rousselle (PLQ) Roy (PQ) (Bonaventure) Roy (CAQ) (Montarville) Samson (CAQ) Sauvé (PLQ) Schneeberger (CAQ) Simard (CAQ) St-Pierre (PLQ) Tanguay (PLQ) Tardif (CAQ) (Laviolette—Saint-Maurice) Tardif (CAQ) (Rivière-du-Loup-Témiscouata) Thériault (PLQ) Tremblay (CAQ) Weil (PLQ) Zanetti (QS)
, ~-	· · · · · ·		
, ~,	, ~,	• • • • • • •	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	(£~)
D'Amours (\widetilde{CAQ})	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (\widetilde{CAQ})	
David (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
` ~'	(Champlain)	,	

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), telle qu'amendée :

(Vote n° 1031)

(Identique au vote n° 1030)

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1032)

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Laviolette–Saint-
			Maurice)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup–
			Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)